



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2007

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 22 octobre 2007, à la Mairie de St Paul et Valmalle, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient Présents : M. DIAZ Manuel - M. FORGUES Jean Marie - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. SIDERIS André - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. AUTIN Gilles - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. ALVERGNE Michel - M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. RUIZ Jean François - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Monsieur Jean Marcel JOVER donne pouvoir à Monsieur André SIDERIS

Absents ou excusés : - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. JOVER Jean Marcel - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - Mme VIVIEN Isabelle - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

Madame Anne-Marie Dejean est désignée comme secrétaire de séance

Adoption du procès verbal du Conseil communautaire du 17 septembre 2007

Adoption à l'unanimité

Administration générale

R0-1 Prise de compétence et intégration aux statuts - Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

Le Conseil décide d'intégrer aux statuts de la Communauté de communes, en application de l'art. L5211-17 du CGCT, la compétence supplémentaire suivante :

« IX – Soutien au Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) » définie comme étant le « soutien aux actions d'information, d'orientation, de prévention, d'aide en direction des habitants du territoire âgés de plus de 60 ans et aux actions de coordination des acteurs locaux publics et privés intervenant dans le secteur gérontologique »

Adoption à l'unanimité

R0-2 Prise de compétence et intégration aux statuts – Haut Débit

Le Conseil décide de remplacer, dans les statuts de la Communauté de communes, dans la compétence « Aménagement de l'espace communautaire », « Aménagement rural », « technologies de l'information et de la communication » : « Appui à la mise en place de réseaux numériques nécessaires à la couverture la plus large du territoire » par « Réalisation de réseaux numériques nécessaires à la couverture en accès haut débit la plus large possible du territoire »

Adoption à l'unanimité

Finances

R1-1 Budget principal 2007 – virement de crédit : décision modificative n°6

Le Conseil adopte la décision modificative n°6 d'un montant de 597 944 € concernant des virements de crédit au sein de la section d'investissement du budget principal 2007

Les nouvelles dépenses et recettes à la charge de la Communauté de communes seront imputées sur les articles suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
27 – 275 « Dépôts et cautionnements versés » (dépenses)		112 444,00€
27 – 275 « Dépôts et cautionnements versés » (recettes)		112 444,00€
23 – 2313 « Immobilisations en cours de constructions » – opération 16 « Aménagement des abords du pont du Diable » (dépenses)		300 000,00€
10 – 10222 « FCTVA » (recettes)		46 000,00€
16 – 1641 « Emprunts » - opération 16 « Aménagement des abords du pont du Diable » (recettes)		254 000,00€
20 – 2031 « Frais d'études » - opération 31 « Charte graphique et signalétique » (dépenses)		3 500,00€
10 – 10222 « FCTVA » (recettes)		500,00€
16 – 1641 « Emprunts » - opération 31 « Charte graphique et signalétique » (recettes)		3 000,00€
20 – 2031 « Frais d'études » (non affecté) (dépenses)		182 000,00€
16 – 1641 « Emprunts » - (non affecté) (recettes)		182 000,00€

Adoption à l'unanimité

R1-2 Subvention 2007 – Ecole de musique intercommunale

Le Conseil décide de signer la convention pour l'année 2007 entre l'association Ecole de musique de la vallée de l'Hérault, l'association départementale danse et musique en Hérault (ADDM34), le Département de l'Hérault et la Communauté de communes.

Adoption à l'unanimité

Aménagement de l'espace

R2-1 révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Montarnaud - Avis de la communauté de communes

Le Conseil se prononce favorablement sur le projet de Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Montarnaud, sous réserve que soient pris en compte les éléments retenus lors des commissions aménagement de l'espace et développement économique.

Adoption à l'unanimité

R2-2 révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Jean-de-Fos - Avis de la communauté de communes

Le Conseil se prononce favorablement sur le projet de Plan Local de l'Urbanisme de la commune de Saint-Jean-de-Fos, sous réserve que soient pris en compte les éléments retenus lors des commissions aménagement de l'espace et développement économique.

Adoption à l'unanimité

R2-3 Aménagement de la traverse de Vendémian

Le Conseil se prononce favorablement sur la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la traverse de Vendémian. Le Conseil autorise le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et toutes les pièces afférentes à ce dossier jusqu'à son terme.

Adoption à l'unanimité

Développement économique

R3-1 Parc d'activité économique « Domaine de trois Fontaines » - Commercialisation du lot n°11

Le Conseil décide de rapporter la délibération N°107-2006 du 18 décembre 2006 et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à la vente des lots 9, 10 et 11 sur la base de 21 € HT/m², soit un prix total de 200 235 € HT.

Adoption à l'unanimité

Environnement

R4-1 Construction des nouveaux ateliers du service ordures ménagères et d'une déchetterie : lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre et signature d'un groupement de commande avec le Syndicat Centre Hérault

Le Conseil se prononce favorablement sur la construction des nouveaux ateliers du service ordures ménagères. Le Conseil autorise le Président à lancer la procédure de concours nécessaire pour la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre et à signer la convention de groupement de commande avec le Syndicat Centre Hérault.

Adoption à l'unanimité

Tourisme loisirs culture sport

R5-1 Lecture publique – charte du réseau intercommunal de la lecture publique

Le Conseil accepte les termes de la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique. Le Conseil autorise le Président à signer la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique et toutes les pièces afférentes à cette affaire et à solliciter les Maires des communes membres de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour que soit adoptée par délibération la Charte du Réseau Intercommunal de la Lecture Publique par les Conseils Municipaux.

Adoption à l'unanimité

Opération Grand Site

R6-1 Indemnisation de Mme SOTO pour la perte de son bail de location d'une parcelle au Pont du Diable

Le Conseil décide d'indemniser Madame Maryline SOTO à hauteur de 35 862 € et d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au versement de cette somme.

Adoption à l'unanimité

R6-2 Aménagement pont du Diable – acquisition foncière parcelle BH36

Le Conseil approuve l'acquisition des parcelles BH36 pour un montant de 3 000 € HT, hors frais d'acte et autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs au versement de cette indemnisation,

Adoption à l'unanimité

Rapports additionnels

Administration générale

R0-3 Prise de compétence et intégration aux statuts — Création d'une zone de développement éolien

Le Conseil décide d'intégrer aux statuts de la Communauté de communes, en application de l'art. L5211-17 de CGCT, la compétence supplémentaire suivante :

« X – Proposition de création de zones de développement éoliens »

Adoption à la majorité avec 1 abstention

Développement économique

R3-2 Parc d'activités économiques « La Croix » - Acquisition de la parcelle F 976

Le Conseil autorise le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acquisition de la parcelle F 976, commune de Gignac, pour un montant de 300 000 €

Adoption à l'unanimité

R3-3 Révision du périmètre de l'agence locale de l'ANPE et de l'ASSEDIC —

Le Conseil décide de solliciter le redécoupage du périmètre de l'Agence Locale de l'ANPE de Clermont/Lodève et de l'ASSEDIC à l'échelle du Pays Cœur d'Hérault et d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Adoption à la majorité avec 1 abstention

Questions diverses

La séance est levée à 20h35

Louis VILLARET,

Fait à Gignac, le 26 octobre 2007

Président

Affiché le 26 octobre 2007